



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

13/06/2024

AFFICHEE LE :

13/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 26

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
DES DÉLIBÉRATIONS**

20/06/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 19 juin, à 20h00**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Laurence FILOCHE-GARNIER, Kévin LEBRET, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Emmanuelle LEPETIT À Axelle MORINEAU, Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD,

Monsieur Guillaume LEDEBT a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L’ESPACE PIERRE SOISMIER DE CABOURGDELIBERATION N° **DELIB-2024-064**

RAPPORTEE PAR : Madame Maryline LELEGARD-ESCOLIVET



Les tarifs de l'Espace Pierre Soismier de Cabourg sont votés annuellement par le Conseil municipal.

Le règlement intérieur de l'établissement, approuvé par le Conseil municipal, vient préciser les conditions et modalités d'application de ces tarifs.

Afin d'expliciter davantage l'application de la tarification journalière ou forfaitaire aux Mondevillaises et Mondevillais, il est proposé d'amender le règlement intérieur. Il convient en effet de préciser dans quelles conditions le tarif jour ou les forfaits semaine et mois pourront être exigés des usagers.

Ce règlement intérieur modifié, opposable aux usagers, facilitera la mise en œuvre des tarifs votés par le Conseil municipal par le gardien du site.

Ainsi,

Vu la délibération n°2022/044 du Conseil municipal portant modification du règlement intérieur de l'Espace Pierre Soismier de Cabourg,

Vu le projet de règlement modifié joint en annexe,

Après consultation de la Commission Démocratie de proximité et citoyenneté du 4 juin 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ABROGER** la délibération n°2022/044 du Conseil municipal portant modification du règlement intérieur de l'Espace Pierre Soismier de Cabourg,
- **D'APPROUVER** le nouveau règlement intérieur de l'Espace Pierre Soismier de Cabourg, joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Guillaume LEDEBT